



Compte-rendu du COPIL du site Natura 2000 Tourbières du plateau de St Agrève

Mardi 2 octobre 2019 à 10h à St Agrève

Présents : Damien Cocatre (chargé de mission N2000/ENS au PNRMA), M.Grivaud (DDT07), Jean-Pierre Anchisi (Vice-président du PNRMA et président du COPIL), Gilles Martineau (CA07), Valérie Charvillat (SMEC), Patrick Marcaillou (élu mairie St Agrève + SIGLD), Mylène Goux (BE ONF), Isabelle Gillibert (ONF), Etienne Roche (élu SIGLD), Manon Boyer (BE ONF), Marie-Anne Revaka (CENRA), Maxime Callot (Directeur adjoint SIGLD), Arnaud Chuker (Directeur SIGLD), Eric Chantre (élu St Agrève)

Excusés : L. Serre (CD07), Mme le Préfet, C. Muller (PNRMA), CBNMC, H. Saulignac (Député), J. Dumont (DDT07).

Le diaporama diffusé le jour du COPIL et le rapport d'activité 2019 sont téléchargeables sur la page Internet du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche en bas de page à l'adresse suivante :

<https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/biodiversite/natura-2000-et-les-ens-dans-le-parc-des-monts-dardeche/n2000-tourbieres-du-plateau-de-st-agreve/>

Le présent compte rendu reprend l'ordre du jour complété d'un relevé de décisions.

1- Bilan de l'animation de l'année 2018 et 2019

Mr Jean-Pierre Anchisi, en tant que Président du site N2000, accueille et remercie l'ensemble des participants au COPIL. Un tour de table de présentation est ensuite réalisé puis le chargé de mission Damien Cocâtre présente le diaporama.

Concernant la mise à jour des données sur l'Ecrevisse à pattes blanches, le Syndicat Eyrieux clair (SMEC) précise qu'il y aura une étude sur cette espèce en 2020 sur le bassin de l'Eyrieux. A la demande du SMEC, Damien Cocâtre accepte dans la mesure du possible de participer aux prospections de terrain avec le bureau d'étude.

Concernant les chauves-souris, il serait intéressant de vérifier si elles sont présentes en hivernage dans le tunnel de la Dolce Via.

Concernant l'évaluation des incidences réalisée pour le triathlon qui a lieu tous les ans sur le lac de Devesset, il est rappelé qu'une zone de quiétude a été décidée et mise en place au nord du lac lors de l'aménagement du tour de lac. La manifestation n'a donc pas eu lieu dans ce secteur. Le SIGLD en profite alors pour expliquer qu'il doit mettre en place une ligne d'eau pour matérialiser cette zone de quiétude mais ce qu'ils ont prévu ne correspond pas tout à fait à la zone de quiétude présentée lors de ce COPIL car pour eux, il était plus logique d'arrêter la zone de quiétude avant le ponton de pêche pour handicapé. Damien Cocatre a alors affiché en séance la carte de la zone de quiétude qui a été présentée et validée lors des réunions concernant l'aménagement du tour du lac et en effet, l'emplacement proposé par le SIGLD ne correspond pas du tout, il manquerait une centaine de mètres. La DDT07 répond alors qu'il ne s'agit pas d'un ponton de pêche mais d'un ponton d'observation de la faune et du lac. Une réunion sur place a donc été organisée l'après-midi même afin de se mettre d'accord et il a été convenu que le SIGLD devra mettre en place la ligne d'eau comme ce qui a été prévu sur la carte du projet du tour du lac.



Concernant le projet de parking que le bureau d'étude de l'ONF a présenté, une fourmière de l'espèce *Formica rufa* a été trouvée et elle devra être déplacée lors de la phase travaux. Le CEN propose alors de rechercher des partenaires techniques et scientifiques pour savoir comment faire.

La DDT07 se demande s'il ne faudra pas réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre de la clause filet car ce parking pourrait augmenter la fréquentation du lac et donc potentiellement impacter le site Natura 2000.

La Chambre d'Agriculture 07 se demande si la CDPENAF a été consultée car le projet prévoit un défrichement et si le projet est compatible avec le PLU.

2- Proposition d'actions en 2020

L'année 2020 sera consacrée à la mise à jour de la cartographie du site ainsi qu'à la mise en œuvre et l'accompagnement de plans de gestion de zones humides dont le lac de Devesset et le Pontet. Le nombre d'heures pour l'animation natura 2000 du site est de 179 heures.

3- Question diverses

Le COPIL évoque le phénomène de développement de cyanobactéries qui a eu lieu cet été dans le lac et demande si on en connaît l'origine et si on peut éviter que cela se reproduise. La réponse est que ce phénomène a lieu lorsqu'il y a trop de phosphore dans l'eau et que la température de l'eau est trop importante. Il se peut donc qu'il y ait toujours eu naturellement du phosphore dans le lac mais que les températures exceptionnelles de cet été aient déclenché le phénomène. Damien Cocatre propose de demander au bureau d'étude qui réalisera le plan de gestion des zones humides autour du lac en 2020, de travailler sur cette question et d'essayer de vérifier s'il n'existe pas un apport anormal de phosphore dans le lac, que ce soit d'origine agricole ou domestique. La DDT07 émet l'hypothèse que l'apport de phosphore est dû au fait que le lac ait été réalisé sur une ancienne zone humide. Une étude géomorphologique a sûrement dû être réalisée à l'époque de la création du lac et il serait intéressant de la retrouver ainsi que d'autres études portant sur le problème de l'oxygénation du lac de Devesset (à voir peut-être avec le SDEA et la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques).

Le COPIL évoque le fait que la Fédération de pêche de l'Ardèche souhaite classer le lac de Devesset en 2^{ème} catégorie afin de pouvoir pêcher le brochet. Après échange avec le COPIL, il a été convenu que la pêche et la baignade étaient difficilement conciliables et qu'il valait mieux rester en 1^{ère} catégorie.

5- Relevé de décisions :

- La ligne d'eau installée devra être identique à la carte qui a été validée lors des réunions de l'aménagement du tour du lac (voir ci-après)



- Le COPIL émet un avis défavorable au classement du lac de Devesset en 2^{ème} catégorie
- L'animateur Natura 2000 souhaite être informé de la tenue du triathlon prévu le deuxième week-end de septembre 2020 ainsi que du raid VTT prévu fin juin 2020 pour apporter ses conseils sur l'organisation de ces manifestations.
- Le SIGLD fera un courrier à la DDT07 par rapport au projet de parking et aux diverses réglementations évoquées en séance pour connaître les attentes de l'administration sur le contenu des dossiers à déposer (PLU, permis d'aménager, CDEPNAF, plan d'aménagement forestier, défrichement).

Mr Jean-Pierre Anchisi remercie les participants et clos la séance à 12h30.